

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-10	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 33 DU 18 MARS 2024

6 questions, numérotées de D2024-10 à D2024-14

DELIBERATION

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-10 à D2024-14	8	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.03.2024	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	25.03.2024	28.03.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-10	5.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2024
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°32 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 19 février dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 février 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-11	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 33 DU 18 MARS 2024

6 questions, numérotées de D2024-10 à D2024-14

DELIBERATION

**BUDGET PRIMITIF 2024 – RESULTATS 2023 –
REPRISE ANTICIPEE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-10 à D2024-14	8	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.03.2024	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	25.03.2024	28.03.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-11	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2024 – RESULTATS 2023 – REPRISE ANTICIPEE
-------	--

AA

Chers collègues,

L'article L 2311-5 – 4^{ème} alinéa – du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

«entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation».

Ces dispositions sont applicables de même manière au conseil d'administration du C.C.A.S.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024, il vous est ainsi proposé d'opérer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 qui se présentent comme suit :

BUDGET CCAS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	68 548.94 €
RECETTES DE L'ANNEE	418 085.97 €
DEPENSES DE L'ANNEE	- 387 647.93 €
<u>RESULTAT DE CLOTURE</u>	98 986.98 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	20 062.44 €
RECETTES DE L'ANNEE	8 052,66 €
DEPENSES DE L'ANNEE	- 159.60 €
<u>RESULTAT DE CLOTURE</u>	27 955.50 €

Il vous est proposé de bien vouloir :

- 1- **REPRENDRE** la somme de 27 955.50 € au compte 001R Solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget du CCAS
- 2- **REPRENDRE** la somme de 98 986.98 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté
- 3- **DECIDER** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 tels que décrits ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-12	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 33 DU 18 MARS 2024
6 questions, numérotées de D2024-10 à D2024-14

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2024

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-10 à D2024-14	8	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.03.2024	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	25.03.2024	28.03.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-12	7.1	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2024
-------	-----------------------------

AA

Le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024 qui s'équilibre, peut se résumer comme ci-après :

Budget Principal

Section d'investissement

- Recettes 32 955.50 €
- Dépenses 32 955.50 €

Section de fonctionnement

- Recettes 490 344.98 €
- Dépenses 490 344.98 €

Il vous est proposé de bien vouloir :

ADOPTER chapitre par chapitre, le budget primitif du CCAS pour l'année 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240318-D2024-12-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 28/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-13	7.10	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 33 DU 18 MARS 2024

6 questions, numérotées de D2024-10 à D2024-14

DELIBERATION

DON D'UNE ADMINISTREE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-10 à D2024-14	8	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.03.2024	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	25.03.2024	28.03.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-13	7.10	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	DON D'UNE ADMINISTREE
-------	------------------------------

SM

Chers Collègues,

Madame Bernadette BLANCHE, retraitée flérienne décédée le 27 mars 2023 à l'âge de 95 ans, avait désigné la Fondation de France comme bénéficiaire de son assurance vie, avec la charge d'en reverser 20 % au CCAS de Flers.

La Fondation de France s'est donc rapprochée du CCAS et s'apprête à verser la somme de 9 381,88 euros. Ce don n'est assorti d'aucune condition.

Vu l'article R123-25-7° du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que les dons et legs sont des ressources propres au CCAS,

Vu l'article L315-12-12° du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le conseil d'administration doit délibérer sur les dons qui lui sont faits,

Vu l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le président du Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale à accepter, à titre conservatoire, des dons et legs,

Considérant que si le Président du CCAS peut accepter à titre conservatoire les dons et legs, le conseil d'administration doit délibérer pour rendre définitive cette acceptation,

Il vous est demandé de bien vouloir,

APPROUVER le don de 9 381, 88 € - neuf mille trois cent quatre-vingt un euro et quatre-vingt-huit centimes au CCAS de FLERS

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-14	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 33 DU 18 MARS 2024

6 questions, numérotées de D2024-10 à D2024-14

DELIBERATION

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR
DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES,
TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-10 à D2024-14	8	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.03.2024	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	25.03.2024	28.03.2024

:

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	18.03.2024	D2024-14	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

SM

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 9 Février 2024 et le 01 Mars 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer				
Aide financière sur facture	1		1	200.00 €
Assurance habitation	3		3	290.00 €
Bons alimentaires	3	1	2	150.00 €
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich				Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ				Non chiffré
Carte de bus Sésame	42	2	40	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	16	2	14	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	1		1	350.00 €
FSL Eau – Secours Eau	2	2		Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité	1	1		
FSL Gaz – Secours gaz				
FMIJ				
Microcrédit				Non chiffré
Secours dépôt de garantie	1		1	94.54 €
Secours eau				
Secours électricité / gaz / charges locatives	12		12	1 300.00 €
Secours fioul				
Séjour voyage				
TOTAL	82	8	74	2 384.54 €

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	18.03.2024	D2024-14	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 13 Février 2024 au 08 Mars 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Aucune installation ni résiliation n'a été effectuée sur la période.

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 13 Février 2024 au 08 Mars 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **7** attributions et **4** résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à **105** personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT